

COMMUNE de ST-CLAUD SEANCE N°3 du 29 avril 2020

Nombre de délégués en exercice : 15	L'an Deux Mil Vingt, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes « Joël BAUDET », sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Maire.
Présents : 10	
Votants : 13	
Date de la convocation du Conseil : 22/04/2020	

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, PINET Laurence, CANOINE Delphine, BRISARD Sylviane
MM. DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, GILLARDEAU Michael, FRETILLERE Thierry, OUY Mathieu

Absents excusés : Mmes TIJOU Mathilde, TABEAUD Laurence
MM. RYCKEBUS Thierry, DUCHAMBON Sébastien, GODINEAU Thomas

Pouvoirs : M. GODINEAU Thomas à M. DUBUISSON Pascal
M. DUCHAMBON Sébastien à M. GILLARDEAU Michael
Mme TABEAUD Laurence à M. FRETILLERE Thierry

Invités : futurs conseillers municipaux non encore installés : Mmes DUPONT Pascale, PREVOTEL Sylvie, BAUDIN Stéphanie

MM. MEMIN Frédéric, BERISSET Anthony

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N°040320/00

OBJET : Organisation de la séance à huis clos

M. le Maire expose que compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 qui modifie les règles de fonctionnement et de gouvernance des collectivités territoriales, et afin de respecter les règles d'hygiène, il serait souhaitable que la réunion soit tenue à huis clos. Il ajoute que dans un esprit de transparence et d'information, les futurs conseillers municipaux non encore installés ont été invités à assister à cette réunion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- la tenue de la réunion à huis clos ;
- la présence des futurs conseillers municipaux qui ont été élus en mars dernier et n'ont pu être installés à ce jour.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°040320/01

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2020

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 4 mars 2020, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2020;

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°040320/02

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget pour l'année 2020 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 955 766.84 euros et pour l'investissement à 499 383.44 euros en dépenses et en recettes avec recours au maintien des taux des impôts communaux,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 à :
 - 18.50 % : taxe foncière bâti
 - 55.70 % : taxe foncière non bâti
 - 20.30 % : taxe CFE
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°040320/03

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2020 - Service TRANSPORT SCOLAIRE -

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 pour le service transport scolaire présenté et qui se résume comme suit :

-

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	25 200.00	25 200.00
		+	+
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	/	/
		=	=
	Total de la section de fonctionnement	25 200.00	25 200.00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	15 000.00	15 000.00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	/	/
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	/
		=	=
	Total de la section d'investissement	15 000.00	15 000.00

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020 pour le service transport scolaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 200.00 €	25 200.00 €
Investissement	15 000.00 €	15 000.00 €
Total	40 200.00 €	40 200.00 €

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°040320/04

OBJET : Modification Budget Assainissement.

M. le Maire expose que lors de la saisie du budget assainissement 2020 une erreur a été faite sur le compte 2315 en dépense d'investissement. En effet le compte a été mis au 041 opération d'ordre alors qu'il devait être mis en 23, compte réel.

Il propose donc de faire le virement suivant :

Compte 2315 -041 : - 43 651.96 €

Compte 2315-23 : + 43 651.96 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte le virement présenté ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Michèle DERRAS, qui informe que dans le contexte actuel de crise sanitaire, les membres du bureau de la Communauté de Communes de Charente Limousine souhaitent mettre un place un dispositif d'accompagnement financier pour les entreprises touchées par le covid-19 et qui répondront à certains critères.

Cette aide viendra compléter les dispositifs déjà mis en place par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ils ont décidé de prendre le FPIC comme ressource financière.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Ce fonds pour la commune de ST CLAUD représente une recette de 20 330 € en 2019 et 20 448 € en 2018.

Il demande aux conseillers municipaux d'exprimer leur avis.

A l'unanimité les membres sont favorables à une répartition libre du FPIC cette année pour valider cette initiative. Une délibération sera prise ultérieurement après la validation par le Conseil Communautaire.

Délibération N°040320/05

OBJET : Remboursement factures d'eau et d'électricité à l'ADMR.

M. le Maire expose que la fédération de l'ADMR a quitté le local, propriété de la commune de ST CLAUD, qu'elle utilisait route de Confolens le 31 octobre 2018. Les changements d'utilisateurs des compteurs d'eau et d'électricité ayant été effectués qu'en 2019 il convient de rembourser les factures réglées à tort par l'ADMR d'octobre 2018 à août 2019.

Les montants s'élèvent à 35.93 € pour l'eau et à 673.99 € pour l'électricité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte de rembourser la somme de 709.92 € à la fédération de l'ADMR de la Charente;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°040320/06

OBJET : Acquisition véhicule 9 places.

M. le Maire expose qu'il a été décidé de mettre en place un ramassage scolaire communal à partir de septembre 2020. M. GILLARDEAU Michaël prend la parole et explique qu'après plusieurs mois de prospection, il a été trouvé un véhicule de marque RENAULT TRAFIC 2.0 L 115 CV de 2010, par l'intermédiaire de l'Atelier de l'Automobile situé à NIEUIL, pour un montant de 13 300 € TTC avec une garantie de 6 mois.

Il ajoute que certains travaux de remise en état seront effectués.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de faire l'acquisition de véhicule RENAULT TRAFIC 2.0 L 115 CV de juin 2010 pour un montant TTC de 13 300 €,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

➤ **CRISE COVID-19**

M. le Maire informe que la commission scolaire, l'APE et la directrice de l'école maternelle et élémentaire de ST CLAUD tiendront une réunion demain à 16h pour organiser la rentrée scolaire du 11 mai 2020.

La commune est dans l'attente de la livraison de masques par le Département pour une distribution à la population.

Il informe que des bénévoles ont fabriqué des masques tissus sur la commune, particuliers, associations, couturière, résidents du foyer d'adultes handicapés.

Une autre livraison de masques par la Communauté de Communes de Charente Limousine est également en attente pour une distribution aux entreprises.

➤ **Assurances**

M. DUBUISSON expose que les conditions de certains contrats d'assurance ont été revus, ce qui a engendré une baisse des cotisations.

➤ **Aménagement du bourg**

Il est rappelé que suite à la réunion de présentation de l'aménagement du Bourg de ST CLAUD, un cahier est à la disposition des administrés au secrétariat de la mairie, pour y recevoir toutes remarques, propositions, sur cet aménagement.

D'autre part il est demandé à M. DUBUISSON de prendre l'attache de l'ADA concernant la circulation des poids lourds sur la route de Confolens dans le bourg de ST CLAUD qui est en augmentation..

En effet ils doivent suivre leur GPS qui indique l'ancienne D951 dans le bourg de ST CLAUD. Une modification de la signalisation au rond-point, indiquant l'A20 pourrait peut-être endiguer ce problème.

La séance est levée à 20h00